ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question écrite n° 74791

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la situation économique et financière très préoccupante des structures de services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile. D'après les associations concernées, 60 000 personnes et 10 000 salariés d'une centaine de structures françaises sont aujourd'hui en grande difficulté et 400 autres structures en mauvaise posture. Or, avec le vieillissement de la population, les aides et soins à domicile sont autant de métiers indispensables au soutien des personnes âgées ou handicapées dépendantes, souhaitant se maintenir le plus longtemps possible à leur domicile. Alors que les pouvoirs publics demandent légitimement une qualification croissante dans le secteur sanitaire et médico-social, la tarification des interventions (APA, PCH notamment) est totalement déconnectée des besoins et du contenu même des prestations et donc du prix réel de revient. Les compensations de l'État sont nettement insuffisantes et ne permettent pas aux conseils généraux de faire face à leurs dépenses croissantes en matière d'action sociale. Par ailleurs, l'absence d'autorité de régulation et la distorsion de la concurrence entre les différents modes d'intervention contribuent à fragiliser le système et à accentuer les iniquités territoriales. C'est pourquoi il lui demande quel dispositif de traitement des situations d'urgence et de soutien à la trésorerie des associations d'aide à domicile le Gouvernement envisage de mettre en place afin de permettre un retour à l'équilibre financier des structures en grandes difficultés.

Texte de la réponse

L'aide à domicile, et particulièrement la situation financière des services d'aide à domicile, est un sujet auquel le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a été sensible. Ce secteur est complexe car il fait appel à des financements publics variés, ceux des conseils généraux, des caisses de retraite, à des exonérations fiscales et sociales, et à des financements privés, ceux dus usagers. Les exonérations fiscales et sociales pour le secteur représentent par exemple à elles seules 6,6 MdEUR en 2009. Une table ronde sur le financement de l'aide à domicile a été organisée à la demande des ministres concernés par la direction générale de la cohésion sociale le 22 décembre 2009. Elle a permis de dresser un premier état des lieux des difficultés et des attentes du secteur. À la suite de cette table ronde, le ministre du travail a souhaité, avec Mme la secrétaire d'État chargée des aînés et Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité, pouvoir lancer des travaux qui devront nous permettre de mieux appréhender l'origine des difficultés du secteur et de définir les améliorations susceptibles d'y remédier. À cet effet, le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a signé, le 29 mars 2010, des lettres de mission à l'attention du directeur général de la cohésion sociale (DGCS) et du directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). La DGCS est ainsi chargée de l'animation d'un groupe de travail permettant d'établir un état des lieux territorialisé de l'offre de services d'aide à domicile. Cette « cartographie » a pour objectif de mieux appréhender les profils et les besoins des personnes aidées ainsi que de comparer les pratiques des départements en termes d'autorisation et de tarification. Nous devrions ainsi disposer d'un « observatoire » de ce secteur qui souffre d'un manque de données partagées, objectivées et disponibles pour tous. Ce groupe travaillera également sur l'efficience des structures, avec pour objectif de recenser et de proposer des solutions opérationnelles en termes de

modernisation, de mutualisation et d'adaptation des services. La CNSA est, quant à elle, chargée d'animer un groupe de travail sur le contenu qualitatif des plans d'aides qui sont mis en place pour le maintien à domicile des personnes âgées ou des personnes handicapées pour aboutir à des référentiels partagés entre les différents acteurs. Enfin, le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique va saisir dans les prochains jours les trois inspections générales (IGAS, IGF et IGA) d'une mission large sur le financement et la tarification des services d'aide à domicile. Elle portera sur les facteurs déterminant les coûts des prestations, sur les règles de tarification, sur la solvabilisation des besoins et des plans d'aide par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) et sur les contrôles d'effectivité des dépenses publiques d'aide à domicile. L'ensemble de ces travaux devront être remis pour le 30 septembre 2010. D'ici là, le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sera évidemment attentif aux difficultés signalées au plan local pour pouvoir y répondre au mieux.

Données clés

Auteur : M. Michel Vergnier
Circonscription : Creuse (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74791
Rubrique : Services
Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville
Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3281
Réponse publiée le : 8 juin 2010, page 6419